



## FORMATION « SSIAP 3 »



### **Public Visé :**

Chefs d'Equipe de sécurité incendie SSIAP 2 souhaitant devenir Chefs de Service de sécurité incendie SSIAP 3 ou toute personne titulaire d'un diplôme de niveau 4

### **Prérequis :**

- Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) - ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité avec 3 années d'expérience dans la fonction + AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

### **Durée :**

216 heures (minimum selon le référentiel de formation) réparties sur 33 jours

### **Date : A définir**

**Lieu :** Notre centre de formation

**Nbre de stagiaires :**  
4 minimum et  
10 maximum

### **Références :**

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) :

## *Programme de Formation*

### **INTITULÉ :**

- Chef de service d'un Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à personne (SSIAP 3)  
- Formation inscrite au RS n°5643 délivrée par le ministère de l'intérieur et des outre-mer. Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

### **OBJECTIFS :**

- Acquérir des connaissances et compétences réglementaires et managériales nécessaires afin de pouvoir diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

### **ACQUISITION DES COMPETENCES SUIVANTES:**

- Disposer des connaissances sur les pouvoirs et potentiels calorifiques, la propagation du feu,

- Comprendre le comportement au feu,
- Mettre en œuvre des moyens d'extinction.

Sécurité incendie et les bâtiments :

- Disposer des connaissances en matériaux de construction, études de plans,
- Mettre en œuvre des outils d'analyse.

Connaître la réglementation incendie

Gestion des risques :

- analyser des risques,
- Réaliser des travaux de sécurité,
- Rédiger des documents administratifs.

\* Manager et gérer le service de sécurité

\* Conseiller leu chef d'établissement ou de son représentant en matière de sécurité incendie

\* Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux  
\* Se positionner en tant que correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité

\* Faire le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité

## PEDAGOGIE

### Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc

Support de cours individuel remis aux participants : lot de 7 ouvrages réglementaires et documentation officielle du JO : SSIAP 3 -

Réglementation IGH - ERP Dispositions générales, particulières et établissements spéciaux - ERP de 5ème catégorie - Bâtiments d'habitation

### Prix :

Demander un devis selon vos besoins

### SUIVI- EVALUATION:

- Suivi de la formation: Emargement de feuilles de présence et remise d'une attestation individuelle de fin de formation

- Evaluation: Formation qualifiante validée par un examen final avec un jury:

1-QCM d'évaluation des connaissances acquises

2- Epreuve de rédaction d'une notice de sécurité

3- Epreuve orale devant un jury de professionnel avec un officier sapeurs-pompier

- Recyclage: Tous les 3 ans avec une formation de secourisme en cours de validité

- Possibilité de validation partielle: NON

### Secteur d'Activité :

#### Références juridiques des réglementations d'activité :

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

#### Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.



#### Modalités d'accès et contact :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact à notre référente pédagogique, Linda IZE par :

**Email :** [contact@afms-france.fr](mailto:contact@afms-france.fr)

**Téléphone :** 01 41 50 57 49

- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.

Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.